

14 août 2025

**Planification pluriannuelle de
l'immigration au Québec pour la
période 2026-2029**

Table des matières

Sommaire.....	3
1. L'Alliance de l'industrie touristique du Québec	4
2. Données statistiques.....	4
3. Le recours aux travailleurs issus de l'immigration dans l'industrie touristique québécoise	5
Graphique 1 – Obstacles du secteur touristique québécois	5
Graphique 2 – Recours à l'immigration.....	6
Graphique 3 – Besoin en travailleurs étrangers temporaires	7
4. Recommandations.....	8



Sommaire

Depuis 2020, l'industrie touristique québécoise fait face à des défis majeurs liés à la pandémie et à la pénurie de main-d'œuvre. Bien que la reprise soit amorcée, le manque d'employés continue de freiner les activités et la croissance du secteur. Selon le ministère du Tourisme, les 23 941 entreprises touristiques du Québec génèrent plus de 406 000 emplois. Cependant, selon les données récoltées par l'Alliance, 41 % des entreprises ont déclaré en 2024 ne pas disposer de personnel suffisant pour fonctionner pleinement. Plus de la moitié (53 %) éprouvent encore des difficultés à recruter et retenir des employés, contre 38 % dans l'ensemble de l'économie.

Pour pallier ce déficit, plusieurs entrepreneurs se tournent vers l'embauche de travailleurs étrangers temporaires (TET). En 2025, 22 % des entreprises touristiques prévoient recourir à cette main-d'œuvre, dont 71 % via le PTET. Pourtant, le gouvernement fédéral a réduit le plafond de TET permis par entreprise de 30 % en 2022 à 10 % en 2024, alors que près de la moitié des employeurs ayant besoin de TET estiment que leurs besoins excèdent ce seuil.

Ces restrictions inquiètent particulièrement les secteurs de l'hébergement et de la restauration, où la main-d'œuvre immigrante est essentielle. Si la gestion des flux migratoires vise à limiter certaines pressions sur la société, elle ne tient pas suffisamment compte du rôle stratégique de cette main-d'œuvre pour la vitalité de l'industrie touristique. L'Alliance souligne ainsi l'urgence d'adapter le PTET afin de concilier les objectifs d'immigration avec les besoins opérationnels des entreprises touristiques québécoises.

Dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029, l'Alliance recommande :

- L'exemption des modifications apportées au PTET pour les travailleurs déjà présents au Québec et œuvrant dans l'industrie touristique;
- De rétablir à 20 % la proportion maximale de l'effectif total pouvant être composé de travailleurs étrangers temporaires pour les catégories d'emplois suivantes :
 - 65310 – Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers;
 - 65201 – Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé.

1. L'Alliance de l'industrie touristique du Québec

Représentant plus de 12 000 entreprises et 50 associations touristiques régionales et sectorielles, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (Alliance) est la fédération provinciale d'affaires spécialisée en tourisme la plus importante au Canada. Elle incarne la volonté du secteur privé et associatif de valoriser la contribution significative du secteur économique touristique à la vitalité des régions tout en portant la parole au nom de ses membres.

Au Québec, le tourisme représente 5 % du PIB et a attiré plus de 62 millions de visiteurs en 2023, générant des revenus de 16,7 G\$, dont 4,1 G\$ en provenance de touristes internationaux. Ces recettes placent le tourisme au quatrième rang des secteurs d'exportation de la province, derrière l'aéronautique, l'aluminium et le minerai de fer. L'industrie touristique emploie par ailleurs 407 000 Québécois.

2. Données statistiques

Afin d'étayer ses recommandations, l'Alliance a mis sur pied son Centre d'intelligence d'affaires en tourisme qui permet d'obtenir des données statistiques récentes et représentatives du milieu touristique. La *Situation des entreprises touristiques du Québec* (SETQ), publiée trimestriellement, offre une analyse courante des attentes et de la situation des entreprises du secteur touristique québécois. Pour sa réalisation, l'Alliance demande à Statistique Canada une compilation spéciale des résultats trimestriels de l'*Enquête canadienne sur la situation des entreprises* afin d'obtenir des données sur le secteur et les sous-secteurs touristiques québécois et canadiens. Les données présentées pour l'édition été 2025 ont été collectées entre le 1^{er} avril et le 5 mai 2025.

Le RADAR, un outil interne de sondage sur les enjeux et préoccupations des entreprises et organismes touristiques membres de l'Alliance, a permis d'obtenir le pouls de 959 représentants des entreprises et organisations touristiques du Québec provenant de toutes les régions du Québec sur les thèmes principaux identifiés au cours de l'année. Les réponses présentées ont été récoltées entre le 4 et le 16 décembre 2024.

Les études de la SETQ et les résultats du RADAR sont disponibles sur le site de l'Alliance à l'adresse alliancetouristique.com.

Ces deux outils accordent à l'Alliance une précision remarquable pour identifier les besoins et les pistes de solution souhaitées par les entreprises touristiques du Québec. Les informations obtenues ont contribué à la formulation de recommandations budgétaires adaptées pour le développement du tourisme.

3. Le recours aux travailleurs issus de l'immigration dans l'industrie touristique québécoise

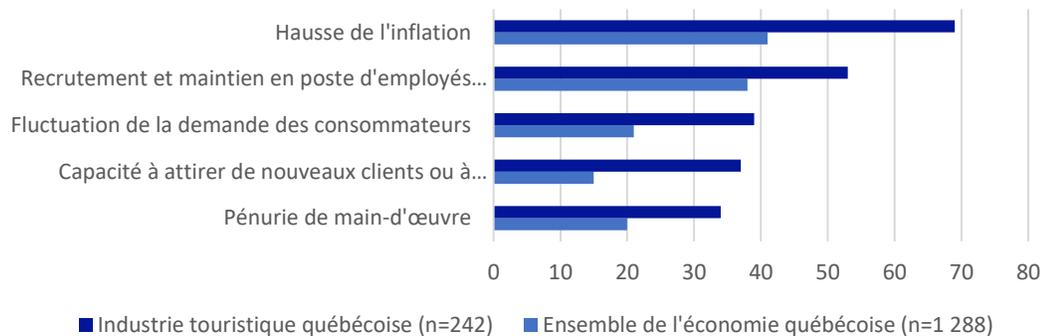
Depuis 2020, l'industrie touristique a eu à surmonter les défis liés à la pandémie de COVID-19 et à la pénurie de main-d'œuvre qui s'en est suivie. Les entrepreneurs touristiques québécois font partie du secteur économique qui a le plus souffert de ces situations qui ont miné les activités, ont fait fondre les revenus et ont bouleversé l'offre de service et les habitudes des clientèles.

Le tourisme se relève tranquillement, mais reste affecté par le manque de main-d'œuvre. Selon les données du ministère du Tourisme, les 23 941 entreprises qui forment l'industrie touristique au Québec entretiennent 406 938 emplois. Pourtant, selon les résultats du sondage RADAR mené par l'Alliance, 41 % des répondants ont mentionné que leur entreprise a manqué d'employé en 2024 pour être pleinement opérationnelle.

Les données présentées dans la Situation des entreprises touristiques du Québec, édition été 2025, confirment la difficulté vécue par les entrepreneurs lorsqu'il est question d'embaucher des employés. Avec les difficultés économiques majeures liées à l'inflation et l'augmentation des différents coûts d'opération, le recrutement et le maintien en poste d'employés qualifiés demeure un obstacle pour plus d'une entreprise sur deux (53 %). À titre comparatif, pour l'ensemble de l'économie québécoise, ce résultat atteint 38 %.

Graphique 1 – Obstacles du secteur touristique québécois

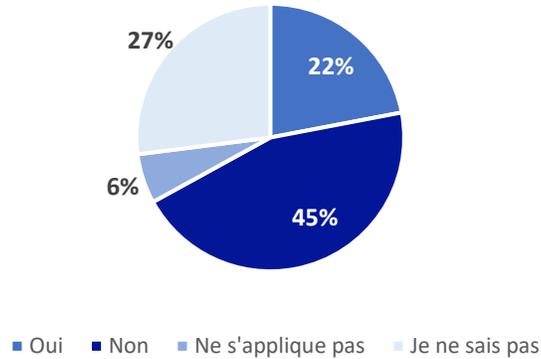
Au cours des trois prochains mois, lesquels des enjeux suivants pourraient constituer des obstacles pour votre entreprise ou organisme?



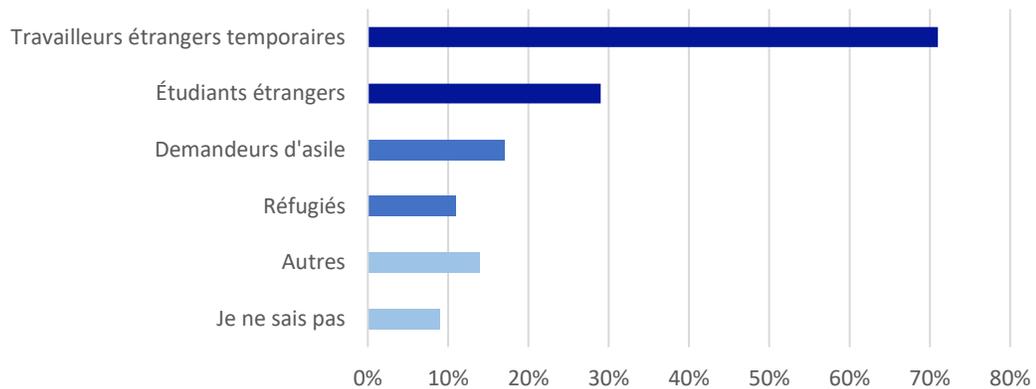
Pour pallier ce manque de main-d'œuvre, plusieurs entrepreneurs se tournent vers l'étranger. Selon les résultats du sondage RADAR, un peu plus d'une entreprise sur cinq (22 %) prévoit embaucher un travailleur issu de l'immigration au cours de l'année 2025. De ce nombre, 71 % ont identifié le recours à des travailleurs étrangers temporaires.

Graphique 2 – Recours à l’immigration

Au cours de l’année 2025, votre entreprise ou organisation prévoit-elle embaucher des travailleurs issus de l’immigration? (n=846)



À quel(s) bassin(s) de travailleurs issus de l’immigration votre entreprise ou organisation prévoit-elle recourir ? Sélectionnez tout ce qui s’applique. (Les répondants qui prévoient embaucher des travailleurs issus de l’immigration au cours de l’année 2025, n=187)



L’Alliance a poussé le questionnement un peu plus loin pour connaître les besoins des entrepreneurs en matière de travailleurs issus de l’immigration temporaire. Une des récentes modifications au programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) revient à limiter à 10 % des effectifs le nombre de travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail. En avril 2022¹, ce

¹ Gouvernement du Canada. « Document d’information : Plan d’action pour les employeurs et la main-d’œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires ».4 avril 2022.

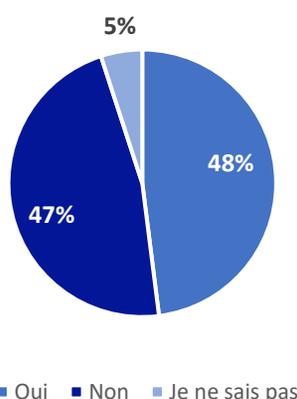
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2022/04/xxxx.html>.

maximum avait augmenté à 30 %. Il a été réduit à 20 % en mai 2024² et à 10 % en septembre 2024³.

Parmi les répondants au RADAR qui prévoit embaucher des travailleurs étrangers temporaires, la moitié (48 %) évalue que leur besoin de travailleurs étrangers temporaires correspond à plus de 10 % de leurs effectifs. La diminution de 20 % du maximum de travailleurs étrangers temporaires en moins de six mois aura des effets néfastes et visibles dès cet été.

Graphique 3 – Besoin en travailleurs étrangers temporaires

Est-ce que le besoin en travailleurs étrangers temporaires de votre entreprise ou organisation correspond à plus de 10 % de ses effectifs ? (Les répondants qui prévoient embaucher des travailleurs étrangers temporaires, n=132)



Les modifications annoncées par le gouvernement fédéral dans le cadre du PTET ont de quoi inquiéter les entrepreneurs touristiques, plus particulièrement ceux des secteurs de l'hébergement et de la restauration. L'Alliance comprend que l'augmentation rapide de la population issue de l'immigration peut causer une pression importante sur différents aspects de la société québécoise et que limiter les entrées devient nécessaire.

² Gouvernement du Canada. « Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires : Le gouvernement du Canada ajuste les mesures temporaires ». 21 mars 2024. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2024/03/plan-daction-pour-les-employeurs-et-la-main-duvre-du-programme-des-travailleurs-etrangers-temporaires--le-gouvernement-du-canada-ajuste-les-mesures.html>.

³ Gouvernement du Canada. « Le ministre Boissonnault agit pour réduire le nombre de travailleurs étrangers temporaires au Canada » 26 août 2024. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2024/08/le-ministre-boissonnault-agit-pour-reduire-le-nombre-de-travailleurs-etrangers-temporaires-au-canada.html>.

Il demeure crucial de trouver des solutions pour mettre fin à la pénurie de main-d'œuvre et soutenir les entrepreneurs. Les récentes modifications au PTET limiteront l'accès aux travailleurs étrangers temporaires pour les années à venir, et les politiques actuelles en matière d'immigration ne reconnaissent pas pleinement le rôle stratégique de la main-d'œuvre immigrante dans le dynamisme de l'industrie touristique québécoise.

4. Recommandations

Dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029, l'Alliance recommande :

- L'exemption des modifications apportées au PTET pour les travailleurs déjà présents au Québec et œuvrant dans l'industrie touristique;
- De rétablir à 20 % la proportion maximale de l'effectif total pouvant être composé de travailleurs étrangers temporaires pour les catégories d'emplois suivantes :
 - 65310 – Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers;
 - 65201 – Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé.